

Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement et des services à domicile (BAD) [3381]

Tarifs 2019

Le taux de cotisation frais de santé-adhésion ayants droit et options
surcomplémentaires confort et confort +

Régime facultatif & individuel

Pour les ex-salariés ayant souscrit avant le 30 juin 2017

RÉGIME GÉNÉRAL	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Ancien salarié	1,950 %	65,85 €	+ 0,680 %	22,96 €	+ 1,099 %	37,11 €
Conjoint	2,013 %	67,98 €	+ 0,733 %	24,75 €	+ 1,256 %	42,42 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,767 %	25,90 €	+ 0,209 %	7,06 €	+ 0,314 %	10,60 €

RÉGIME ALSACE MOSELLE	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Ancien salarié	1,266 %	42,75 €	+ 0,680 %	22,96 €	+ 1,099 %	37,11 €
Conjoint	1,308 %	44,17 €	+ 0,733 %	24,75 €	+ 1,256 %	42,42 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,499 %	16,85 €	+ 0,209 %	7,06 €	+ 0,314 %	10,60 €

Pour les ex-salariés ayant souscrit à compter du 1^{er} juillet 2017

RÉGIME GÉNÉRAL	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Ancien salarié	1,301 %	43,93 €	+ 0,435 %	14,69 €	+ 0,702 %	23,71 €
Conjoint	2,013 %	67,98 €	+ 0,733 %	24,75 €	+ 1,256 %	42,42 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,767 %	25,90 €	+ 0,209 %	7,06 €	+ 0,314 %	10,60 €

RÉGIME ALSACE MOSELLE	Base Prime		Confort (facultatif)		Confort + (facultatif)	
	PMSS	Euros	PMSS	Euros	PMSS	Euros
Ancien salarié	0,844 %	28,50 €	+ 0,435 %	14,69 €	+ 0,702 %	23,71 €
Conjoint	1,308 %	44,17 €	+ 0,733 %	24,75 €	+ 1,256 %	42,42 €
Enfant à charge (gratuité à partir du 3 ^e enfant)	0,499 %	16,85 €	+ 0,209 %	7,06 €	+ 0,314 %	10,60 €

Si le départ à la retraite est au 1^{er} juillet 2017 ou postérieur à cette date, les tarifs seront plafonnés comme suit :

la 1^{ère} année où le tarif = celui des actifs

la 2^e année où le tarif = celui des actifs majoré de 25

la 3^e année où le tarif = celui des actifs majoré de 50 %

La bascule d'un plafond à l'autre s'effectuera à la date anniversaire d'adhésion de l'individu (sur des années dites glissantes).